

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 5 novembre 2019, un premier projet de résolution numéro **PP19-14009** intitulé : « Premier projet de résolution PP-19-14009 à l'effet d'autoriser certains usages commerciaux sur une superficie de plus de 200 mètres carrés à tous les niveaux du bâtiment situé au 1201, rue Jean-Talon Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 119, 159, 183 et 230 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) ».

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser certains usages commerciaux sur une superficie de plus de 200 m² à tous les niveaux du bâtiment, et ce, à certaines conditions.

La demande déroge aux articles 119, 159, 183 et 230 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux usages autorisés, aux classes d'occupation commerciales, à la superficie d'un usage spécifique de la catégorie C.2 et au contingentement des usages de type « restaurant, traiteur ».

Ce projet vise la zone 0420 qui se situe du côté nord de la rue Jean-Talon Est entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Chambord.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **14 novembre 2019 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 6 novembre 2019

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

[Publication : Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement.](#)